



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 50'000.00 pour procéder à la rénovation des bâtiments communaux (patrimoine financier) Législature 2012-2016

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

Lors du dernier inventaire des travaux à effectuer aux différents bâtiments communaux, nous avons constaté que l'entretien général des immeubles n'était pas satisfaisant et que, lors de changement de locataire, nous devons toujours procéder à des investissements conséquents afin de maintenir les appartements dans des conditions acceptables pour trouver repreneur.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Compte tenu de cette situation, le Conseil communal vous propose d'allouer un crédit cadre, renouvelé chaque année, afin de procéder aux entretiens courants et améliorations des immeubles.

Ces différents travaux permettront de remettre en valeur notre patrimoine et ceci sans grever de manière considérable les comptes de la commune. En acceptant cette demande, nos bâtiments seront complètement assainis dans quelques années avec un minimum de dérangement pour les locataires, tout en améliorant leur qualité de vie.

Le détail de nos interventions sera développé dans le rapport des comptes de l'exercice 2016. Si une demande d'extension devait dépasser le montant à disposition, celle-ci ferait bien entendu l'objet d'une demande de crédit spécifique.

3. APPROBATION DES COMMISSIONS

Nous tenons à préciser que ce crédit est inscrit au budget et, sous réserve de votre approbation, le Conseil communal se limitera à utiliser ce montant uniquement sur préavis de la Commission financière et d'étude et constructions pour toutes réalisations supérieures à CHF 10'000.00.

4. CONCLUSION

Afin que nos services puissent intervenir rapidement lors de changements de locataires et assainir de manière planifiée nos entretiens, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après. Nous vous remercions de votre confiance.

Cornaux, le 16 novembre 2015

CONSEIL COMMUNAL